

Annexe Carte

1. Objectif du projet

Notre exploitation produit actuellement de la viande de porcs, bovins, ovins et caprins. Cette grande diversité est liée à l'attrait pour la transformation, la complémentarité des animaux au pâturage et pour répondre à la demande clients.

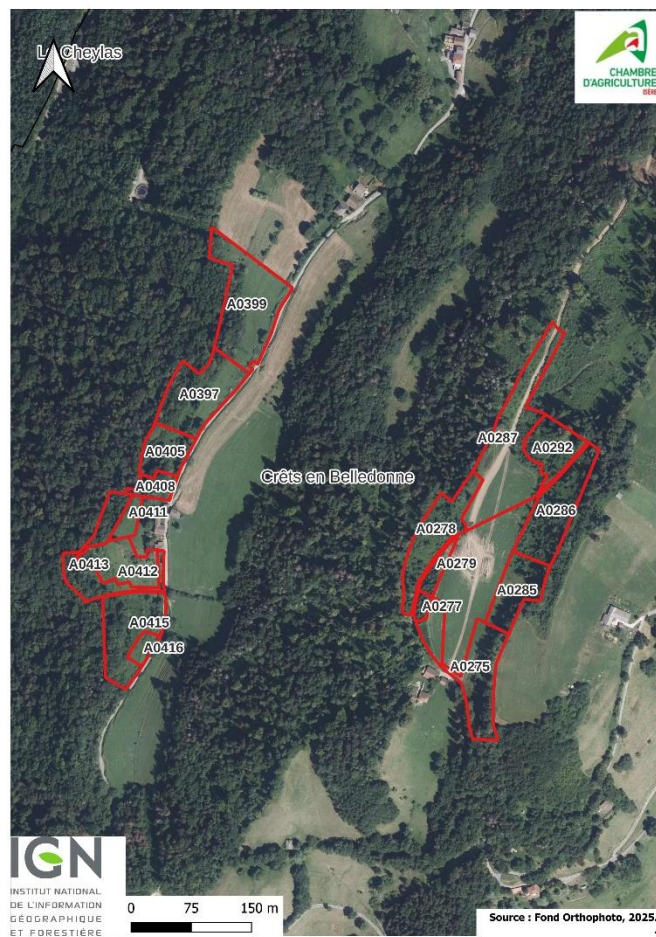
Toute la viande est transformée directement à la ferme dans notre atelier de transformation. Tout est vendu en vente directe sur les marchés (samedi/ dimanche) ou en livraison de colis (1 tournée par semaine d'Alberville à Eybens). De plus depuis janvier, les produits sont aussi vendus dans un magasin à la ferme à Avressieux.

Nous souhaitons réaliser des travaux de défrichage pour 2 dossiers distincts : - Un projet ENEDIS pour l'entretien sous la ligne électrique sur des parcelles dont nous sommes propriétaires - Un projet personnel de réouverture pour augmenter la surface de pâturage par du broyage de buissons et ronciers sur différents secteurs à Crêts-en-Belledonne. Nous avons estimé à 20 135 € pour la remise en état du terrain.

Nous sommes propriétaire de certaines parcelles et locataires d'autres. Nous avons l'accord des propriétaires pour réaliser ces travaux. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre de l'appel à projet « Reconquête et le maintien des espaces agricoles ouverts », dont j'ai eu la validation.

2. Présentation de la parcelle au fils des temps Crêts-en-Belledonne Nord

2025



1993

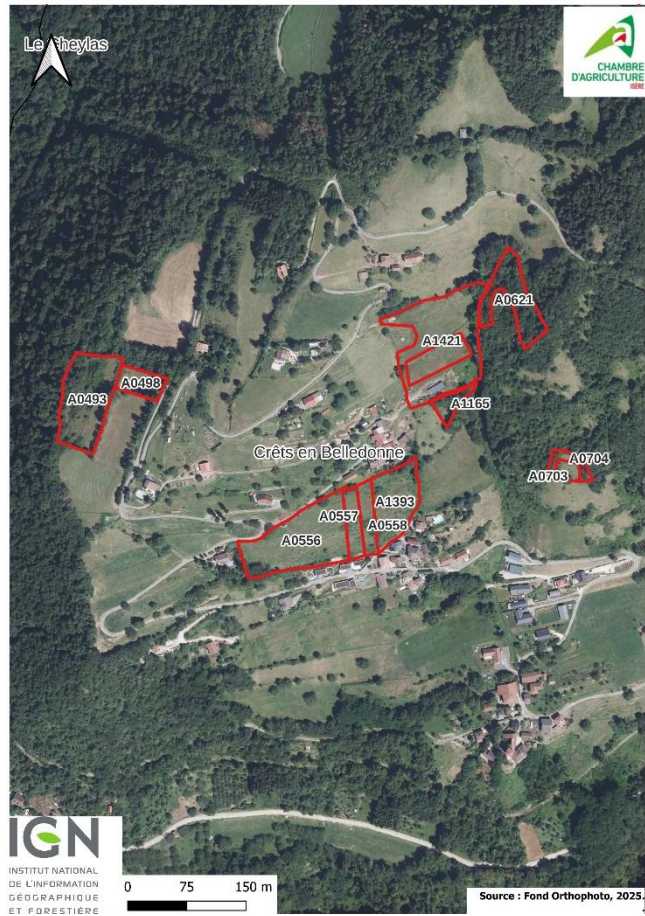


1948

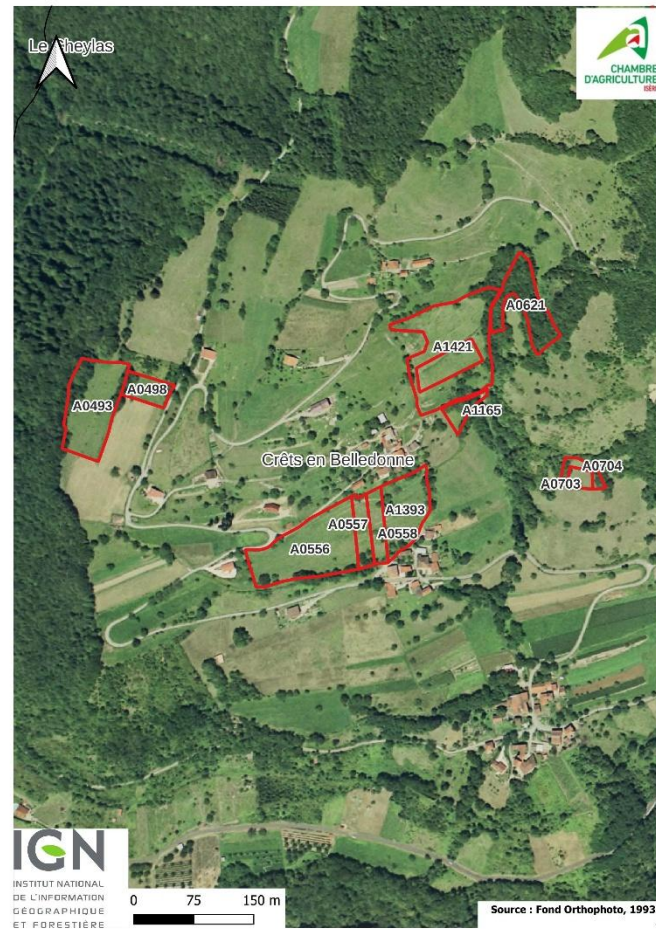


Crêt-en-Belledonne Sud

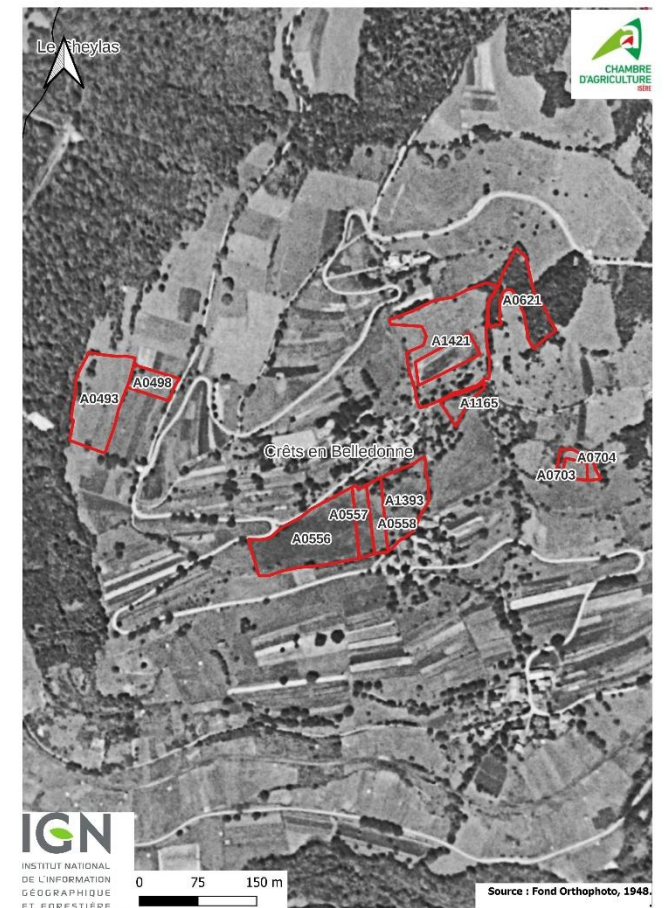
2025



1993

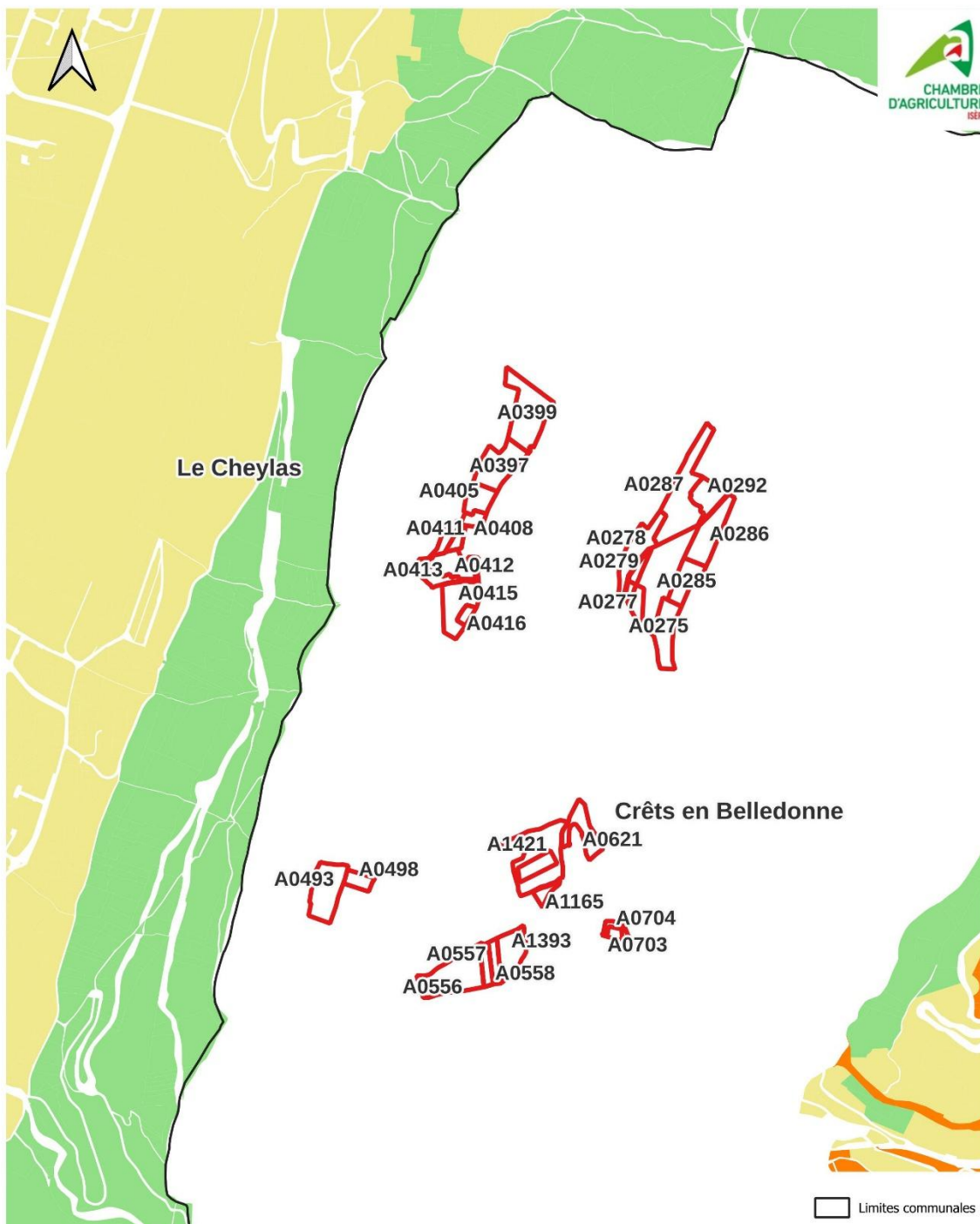


1948



3. Analyse au regard de la réglementation des boisements (art. L.126-1 du code rural et de la pêche maritime)

La commune de Crêt-en-Belledonne n'a pas de réglementation de boisement, celle-ci est à venir.



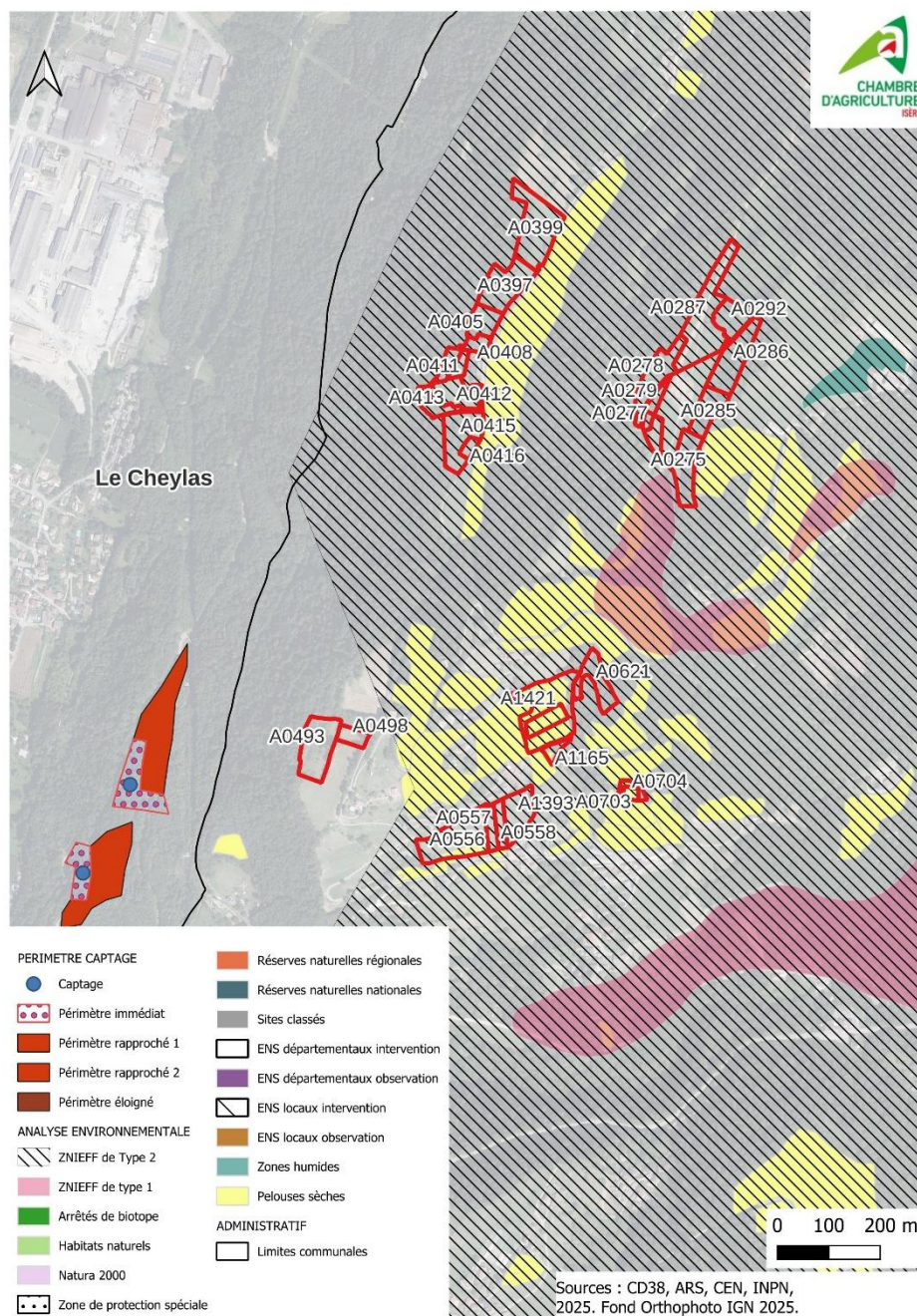
4. Analyse au regard de l'environnement :

La parcelle concernée ne se trouve pas dans les zonages suivants :

- Périmètre de captage (éloigné, rapproché, immédiat)
- Zones humides ;
- Sites inscrits et sites classés ;
- Réserves naturelles régionales et nationales ;
- Natura 2000 Oiseaux (dont ZICO) et Habitats ;
- Arrêté de protection de biotope ;
- l'espace naturel sensible et la ZNIEFF de type 1 du Col des Mouilles ;

Toutefois, la parcelle se situe dans :

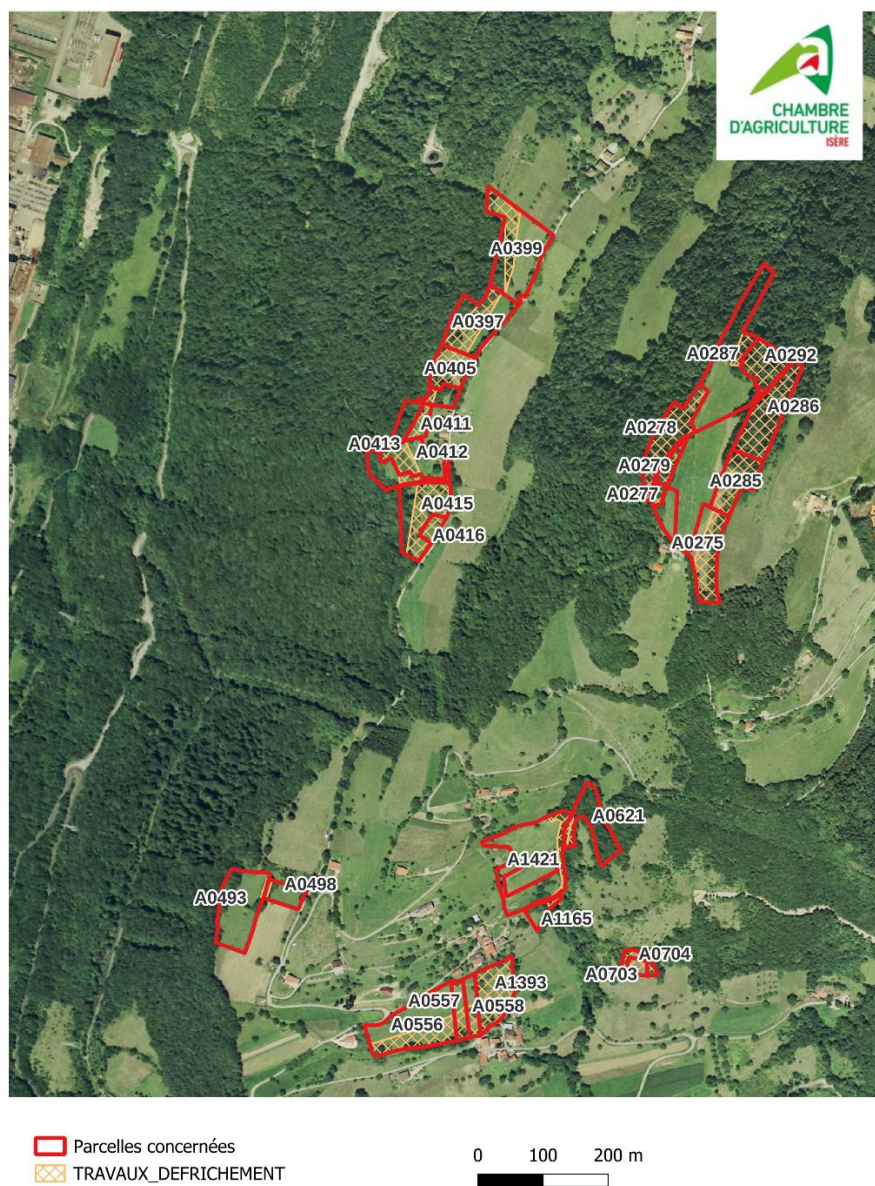
- la ZNIEFF de type 2 Massif de Belledonne et chaîne des Hurtières. Cette ZNIEFF couvre quasiment tout le massif de Belledonne (70 156ha)
- Les pelouses sèches pour les parcelles A1421 et A1165

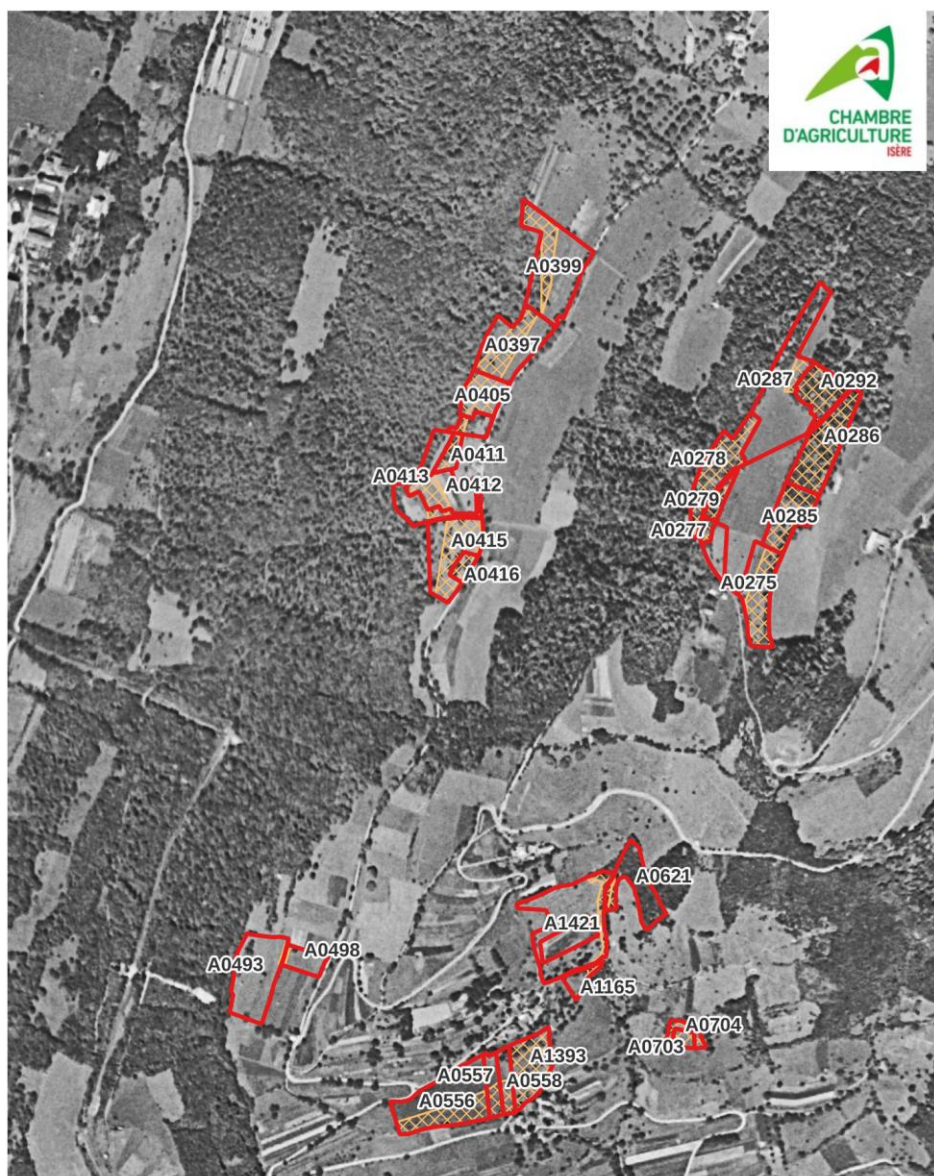




Les cartes ci-après présentent la zone des travaux avec les photos aériennes de 1993 et de 1948.

Commentaires :





Parcelles concernées
 TRAVAUX_DEFRICHEMENT

0 100 200 m

Source : Fond Orthophoto 1948.

On constate que la parcelle D0313 était pâturée en 1948. Ensuite, on peut voir qu'en 1993, cette parcelle était occupée par une forêt. En effet, il semblerait qu'il y ait eu une plantation de résineux, dans les années 60 (sans doute grâce au Fond forestier national).

Les arbres ayant déjà été abattus, les travaux consisteront à un broyage lourd des souches qui seront restituées au sol. Ensuite, une prairie sera réensemencée.

5. Propositions de compensation :

Les parcelles seront destinées à la réouverture des espaces à vocation agricole, la proposition de compensation correspond à la condition n°3 de la doctrine départementale sur le défrichement.

Une fois remise en état, cette parcelle sera pâturée par des génisses du printemps jusqu'à l'automne (2 fois en fonction de la pousse de l'herbe). Aussi un pâturage mixte est prévu. Un entretien annuel sera effectué : fauche, débroussaillage, broyage si besoin.